



Augmentation rétroactive loyer

Par **Charline**, le **08/09/2009** à **14:22**

Bonjour,rrrrNous avons fait une résiliation de bail par huissier au mois de février pour quitter notre local commercial. Notre bail se terminait le 31 Aout 2009. Le 1er septembre (cachet de la poste au 31 Août), nous recevons une lettre avec AR de notre ancien propriétaire pour une demande de révision de loyer rétroactive. Je pense qu'il en a le droit mais le peut il le délai du bail dépassé?rrnMerci de vos réponses.rnCordialement.